

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

026/372

POLICE MUNICIPALE: ARRÊTÉ PORTANT SUR LA NEUTRALISATION DE QUATRE PLACES DE STATIONNEMENT IMPASSE DE CISTELLE À COURNON-D'Auvergne DANS LE CADRE D'UN DÉMÉNAGEMENT.

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,

- **Vu** le Code de la route, notamment les articles L.325-1 à L.325-13 et les articles R.417-10, 10° et R.325-1 à R.325-3,

- **Vu** la demande de la société « DEM PARTNER », pour un déménagement à réaliser au 6 impasse de Cistelle à Cournon-d'Auvergne,

- **Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons, il y a lieu de neutraliser quatre places de stationnement impasse de Cistelle.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Les quatre places de stationnement situées en face à ladite adresse : 6 impasse de Cistelle seront neutralisées le mercredi 26 août 2026 de 08h00 à 18h00, le temps strictement nécessaire au déménagement.

Article 2^{ème}

La mise en place de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage du présent arrêté seront assurés par le pétitionnaire.

Article 3^{ème}

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4^{ème}

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services en lien avec la société « DEM PARTNER » sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

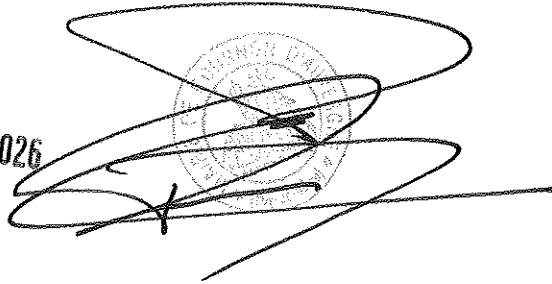
Fait à Cournon-d'Auvergne, le 10 août 2026.

Certifié exécutoire

Yanik PRIÈRE
Maire de Cournon-d'Auvergne
4^{ème} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

Publié le

12 AOUT 2026

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COURNON D'AUVERGNE" and "Mairie".